



Label délivré après une évaluation  
indépendante des bonnes pratiques  
de responsabilité sociétale  
AFAQ 26000

# La Responsabilité Sociétale au cœur des Scop du BTP

# La RSE qu'est-ce que c'est ?



**La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution volontaire des entreprises au développement durable.** Elle

se traduit par la volonté des entreprises de se montrer aussi exemplaires que possible dans les domaines fondamentaux suivants : gouvernance de l'organisation, environnement, relations et conditions de travail, loyautés des pratiques, droits de l'Homme, contribution au développement local et protection du consommateur.

**Les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont des acteurs fondamentaux de l'économie française.** L'acte de construire qui

les caractérise ne peut les laisser indifférentes aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la société. Pour être plus performantes, tout en étant responsables, elles doivent être en mesure d'anticiper les besoins de leur environnement pour se préparer aux évolutions qui les attendent.

**C'est ce que propose la responsabilité sociétale.**

Une démarche pleine de bon sens qui pousse les entreprises à remettre en question leurs pratiques pour répondre aux enjeux et aux défis du développement durable.

La responsabilité sociétale a été précisée par la norme ISO 26000 parue en 2010. Elle propose aux entreprises d'engager des actions autour des axes suivants :



# Et concrètement ? Quelles bonnes pratiques sur les chantiers ?

Il n'y a pas d'approche unique du développement durable. Il convient à chaque entreprise d'adapter son engagement RSE en fonction de ses caractéristiques socio-économiques, de sa géographie, de ses parties prenantes, et de se fixer des objectifs spécifiques à court et long terme aux niveaux national et local.

- Porter **attention au milieu naturel** dans lequel on évolue pour ne pas trop le transformer.
- Mettre en place un système de **gestion des déchets**.
- Chercher à limiter au maximum sa **consommation d'énergie et de matières premières**.
- Respecter les **règles d'hygiène et de sécurité** pour protéger au mieux ses salariés.
- S'assurer que chaque salarié est **bien formé** pour son poste.
- Travailler avec des **fournisseurs** de son département.
- Rencontrer régulièrement les **acteurs locaux** et participer au développement du **territoire**.
- Définir des **valeurs** pour son entreprise et les porter à tous les niveaux.
- Veiller à être **présent** auprès de ses salariés et à les **impliquer** dans les prises de décision.



# La RSE : une réponse aux enjeux de la filière BTP



**Si la RSE reste une démarche volontaire, elle est pour certains secteurs, comme le BTP, une démarche nécessaire:** réglementations de plus en plus draconiennes, attentes des donneurs d'ordre, aspiration de la société. Par nature, la filière de la construction est fortement concernée par les questions environnementales, sociales et sociétales :

● **Le secteur du Bâtiment et Travaux publics est le plus gros consommateur d'énergie en France et un grand producteur de déchets.** Les entreprises doivent mieux prendre en compte le contexte réglementaire national et européen, portant plus particulièrement sur l'efficacité énergétique ou la lutte contre le bruit.

● **Le risque associé aux métiers du BTP requiert une prise en compte particulière des conditions de travail et de sécurité.** De bonnes pratiques peuvent être mises en place pour préserver l'environnement de travail des salariés tout en améliorant la performance sociale.

● **L'entreprise du BTP joue également un rôle déterminant sur les territoires et dans l'économie locale.** Elle est en dialogue permanent avec une diversité de parties prenantes (pouvoirs publics, donneurs d'ordre privés, riverains, usagers, salariés...). La mise en place d'une démarche RSE permet de répondre aux interrogations des différents acteurs en développant une logique partenariale avec ses parties prenantes.

# Quels bénéfices pour ma Scop BTP ?

Les Scop BTP font souvent face à des exigences de coûts, des contraintes de temps et à une concurrence forte qui les rendent parfois frileuses à l'égard de la RSE. Et pourtant, l'expérience des Coopératives déjà engagées dans la responsabilité sociétale est source de nombreux bienfaits en matière de performance et d'innovation.

Plusieurs raisons amènent la Scop BTP à s'engager :

● **Anticiper la réglementation :**

mettre en place une démarche de RSE donne une longueur d'avance sur la législation environnementale ou sociale (Grenelle de l'environnement pour le bilan carbone ou le reporting RSE, accords avec les partenaires sociaux...).

● **Accéder à de nouveaux marchés orientés vers le développement durable :**

les donneurs d'ordre publics ou privés intègrent davantage de critères RSE dans leurs appels d'offres ou dans leurs contrats. Une Scop BTP engagée dans la RSE pourra ainsi se distinguer et conquérir de nouveaux marchés.

● **Accéder plus facilement à des financements :** les financeurs accordent de plus en plus leurs financements aux entreprises ayant des pratiques environnementales, sociales et sociétales.

◆ **Améliorer le bien-être de ses salariés** permet de renforcer le dialogue social, de développer le sentiment d'appartenance autour des valeurs communes de la coopération. Les Scop BTP responsables affichent une meilleure implication des équipes, une augmentation de la productivité, une baisse du turn-over et de l'absentéisme mais aussi une réduction des accidents de travail.

◆ **Maîtriser ses coûts** : les coûts de mise en place de la démarche RSE sont rentabilisés par les bénéfices obtenus en matière d'amélioration de la productivité, d'une plus grande efficacité liée à l'utilisation des ressources, d'une moindre consommation d'énergie et d'eau ou encore d'une meilleure gestion des déchets. La RSE doit être pensée comme un investissement durable.

◆ **Dynamiser son image** : une évaluation indépendante de la démarche RSE permet de donner des preuves crédibles de son engagement et de renforcer de manière légitime l'image de marque et la notoriété de la Scop BTP auprès des clients, des consommateurs, des fournisseurs et partenaires, des associations ou encore des citoyens.

◆ **Pérenniser et développer la Scop BTP** : en demandant à la Scop BTP d'identifier et de prévenir les impacts de ses activités, la RSE permet de mieux maîtriser les risques qu'ils soient environnementaux, juridiques, financiers, sociaux ou d'image.

◆ **Innover** : la RSE donne les clés pour développer de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux procédés et s'inscrire dans un processus d'innovation et de progrès.



# Une politique volontariste de la Fédération des Scop du BTP en faveur de la RSE

La mise en œuvre de la RSE au sein des coopératives est le fruit d'un long processus de maturation de plus de 10 ans entamé en 2004 par la Fédération des Scop du BTP, ponctués d'étapes incontournables pour bâtir une démarche légitime, acceptée et reconnue par tous. Cette démarche vise à apporter aux Scop BTP, d'une part une vision long terme sur ce que sera le monde de demain et ses enjeux, et d'autre part, des solutions concrètes pour anticiper et s'adapter aux évolutions à venir du secteur de la construction.



● **Congrès national de 2004 :** « penser global, agir local », pour amener les Scop BTP à s'interroger sur les paramètres et les conséquences de leurs actions.

● **Congrès national de 2008 :** le développement durable devient un axe prioritaire de la Fédération. Démarrage d'une phase de sensibilisation des coopératives et des élus au développement durable.

● **Déclaration politique de mars 2011 :** la Fédération s'engage dans la RSE, la considérant comme une réponse stratégique au contexte et aux enjeux de la filière. Elle s'approprie le concept de RSE à l'aide d'un guide méthodologique.





◆ **Congrès national 2013 : « construire positif » et lancement de la RSE.** La Fédération noue un partenariat avec AFNOR Certification pour co-bâtir un dispositif RSE s'appuyant sur un modèle d'évaluation crédible, AFAQ 26000, et construire un label conforme au cahier des charges du Ministère.

◆ **2014 : Un guide AFAQ 26000** adapté aux Scop BTP est conçu pour amener les coopératives à l'évaluation puis à la labellisation.

◆ **2015 : Lancement du label RSE SCOP BTP crédible et en voie de reconnaissance par les pouvoirs publics.**



**Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociétale AFAQ 26000**

# Une démarche d'accompagnement à la RSE en 4 étapes

1<sup>re</sup> étape

S'INFORMER/  
DÉCOUVRIR

2<sup>e</sup> étape

PRÉPARER SON  
ÉVALUATION



## GUIDE AFAQ 26000 SCOP BTP

● **La Fédération des Scop du BTP propose un guide AFAQ 26000 sectoriel co-bâti avec AFNOR Certification et adapté aux Scop BTP.** Ce guide de lecture décrypte le modèle et les critères de l'évaluation AFAQ 26000 appliqué au secteur du bâtiment et des travaux publics et le traduit en actions concrètes. Il donne les clés pour préparer sereinement et efficacement son évaluation AFAQ 26000.

## TEST EN LIGNE

● Pour évaluer son niveau de maturité RSE, la Fédération des Scop du BTP propose à chacune des coopératives de **s'auto-évaluer en ligne sur le site [www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org) via SCORE RSE.** Les réponses sont appréciées par des évaluateurs qualifiés pour délivrer une note et un rapport d'évaluation reprenant les points forts et pistes de progrès.

## SESSIONS DE FORMATION

● **La Fédération des Scop du BTP organise avec AFNOR Certification des sessions de formation**

pour découvrir de manière approfondie le concept de la RSE et échanger entre Coopérateurs pour qu'ils s'imprègnent des enjeux et des bénéfices de la démarche.

Les équipes d'AFNOR Certification sont à votre disposition tout au long de votre démarche pour échanger, vous donner des explications méthodologiques et vous préparer à réussir votre évaluation, première étape vers la labellisation Scop BTP.



Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociétale AFAQ 26000

LABEL RSE SCOP BTP

Les résultats de cette évaluation servent de base au dossier de candidature à la labellisation RSE Scop BTP, développée par la Fédération des Scop BTP.

La candidature est appréciée par un Comité de labellisation composé des différentes parties prenantes de l'environnement BTP (banques, assurances et prévoyance...) et institutionnels comme associatives.

Ce label est en cours de reconnaissance par les pouvoirs publics et vise à terme son inscription dans le code des marchés publics.

ÉVALUATION AFAQ 26000

La Fédération des Scop du BTP a choisi le modèle d'évaluation AFAQ 26000 pour les Coopératives. C'est un modèle d'évaluation développé par AFNOR Certification et reconnu comme le plus efficace et le plus abouti du marché.

La Scop BTP évaluée obtient **une note sur 1 000 points qui correspond à un des quatre niveaux de maturité de sa démarche RSE :**

- jusqu'à 300 points : INITIAL.
  - de 301 à 500 points : PROGRESSION.
  - de 501 à 700 points : CONFIRMÉ.
  - à partir de 701 points : EXEMPLAIRE.
- L'évaluation AFAQ 26000 est valable 3 ans, avec un suivi à mi-parcours.

La Scop BTP est évaluée par des spécialistes sélectionnés pour leur expertise et leurs compétences dans le secteur du BTP et jugés sur leurs qualités d'écoute, de pédagogie, d'esprit de synthèse et d'impartialité.

À la suite de l'évaluation, la Scop BTP obtient un rapport d'évaluation, véritable outil de pilotage stratégique et opérationnel. Les conseils et pistes d'amélioration suggérées sont concrètement déclinables en plan d'actions.



# En savoir +

## La Fédération des Scop du BTP

Créée en 1946, la Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives (Scop) du Bâtiment et des Travaux Publics est un syndicat professionnel d'employeurs reconnu par les pouvoirs publics. Fédération professionnelle représentative et premier réseau de PME indépendantes, coopératives et participatives du bâtiment et des travaux publics, **elle regroupe plus de 40 métiers et dispose de 10 Fédérations régionales** assurant un service de proximité quotidien auprès des coopératives de BTP sur tout le territoire. La politique engagée en matière de développement durable depuis 2008, puis en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) depuis 2011 par la Fédération, vise à inscrire les Scop du BTP dans la pérennité et le développement de l'activité et de l'emploi, tout autant que dans l'accompagnement des mutations sociétales et environnementales du XX<sup>e</sup> siècle. **La démarche RSE menée par la Fédération place les Scop BTP à l'avant-garde des entreprises éco-citoyennes.**



64 bis rue de Monceau  
75008 Paris

Tél. : 01 55 65 12 20 - Fax : 01 55 65 12 29

E-mail : [info@scopbtp.org](mailto:info@scopbtp.org)

[www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)

## AFNOR Certification

**Leader français de la certification**, AFNOR Certification est pionner dans l'évaluation externe des démarches de RSE en France, avec déjà **plus de 200 entreprises** organisations publiques et privées évaluées AFAQ 26000. Organisme indépendant, AFNOR Certification est le témoin objectif et impartial de la démarche RSE de l'entreprise. Filiale commerciale de l'association AFNOR, AFNOR Certification propose aux entreprises et aux professionnels de se faire reconnaître par des signes de qualité comme la certification NF, AFAQ et l'Ecolabel européen.

**afnor**  
CERTIFICATION

11 rue Francis de Préssensé  
93571 La Plaine Saint-Denis  
Tél. : 01 41 62 80 11

E-mail : [certification@afnor.org](mailto:certification@afnor.org)

[www.afnor.org/certification](http://www.afnor.org/certification)